PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE

SEANCE RESTREINTE du 17 JANVIER 2020

PRESIDENT : A. NIO

PRESENTS : D. MOISAN - D. LE BOUEDEC - G. GOUZERCH

Match du 12 Janvier 2020 ï BASSE VILAINE FC / BRECH US ï Coupe Michel BETHE

ARBITRE : Inconnu.

Le club de BRECH confirme les réserves dôavant match concernant le fait de devoir jouer sur un terrain stabilisé suite à un arrêté municipal.

La Commission,
Après avis de la Commission Football Diversifié Vétérans.

DIT, le fait dôavoir joué la rencontre vaut acceptation des infrastructures sportives proposées.

Par ces motifs **CONFIRME** le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 48 heures franches, Article 94 des règlements de la Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
A. NIO

District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80